

PROVINCE DE QUÉBEC
Village de Price

Procès-verbal d'une séance ordinaire du conseil municipal du Village de Price, tenue à l'Hôtel-de-ville de Price, le lundi 7 juin 2021 à 20h00 heures.

Présences :

1- Nancy Banville (vidéo conférence)	4- Michel Imbeault
2- Marie-Renée Savard	5- Mathieu Gagné (absent)
3- Vacant	6- Lise Lévesque

Formant quorum sous la présidence de M. Bruno Paradis, maire.
M. Martin Normand, directeur général est aussi présent.

1. Mot de bienvenue

2. Lecture et adoption de l'ordre du jour

2021-06-80

Il est proposé par Lise Lévesque, appuyé par Nancy Banville et résolu unanimement que l'ordre du jour soit adopté tel que présenté.

Adopté.

3. ADMINISTRATION

3.1 Procès-verbal

2021-06-81

Il est proposé par Marie-Renée Savard, appuyé par Michel Imbeault et résolu unanimement que le procès-verbal du 10 mai 2021, soit adopté tel que rédigé.

Adopté

3.2 Lecture et adoption des comptes à payer

2021-06-82

Il est proposé par Lise Lévesque appuyé par Michel Imbeault et résolu à l'unanimité des conseillers d'adopter la liste des comptes à payer tel que présentée aux membres du conseil municipal par le directeur général qui se résume comme ceci :

CHÈQUES NO 10126 à 10161	118 451.31\$
PRÉLÈVEMENTS NO 3358 à 3374	64 465.73\$
SALAIRES ÉLUS (Mai)	3 171.34\$
SALAIRES INCENDIE (8 mai au 29 mai)	2 480.51\$
SALAIRES EMPLOYÉS (8 mai au 29 mai)	23 354.75\$
TOTAL	211 923.64\$

Adopté

3.3 États financiers au 31 mai 2021

Les états financiers au 31 mai 2021 ont été déposés aux élus par le directeur général.

3.4 Appui aux revendications du Bloc Québécois / Plan vert

2021-06-83

Considérant que le Bloc Québécois a déposé une vaste étude sur la maximisation du potentiel de la forêt québécoise et son potentiel de plus de 1300 emplois au Bas-St-Laurent et en Gaspésie ;

Considérant que le Bloc Québécois a fait huit propositions au gouvernement fédéral ;
Il est proposé par Michel Imbeault appuyé par Nancy Banville et résolu à l'unanimité des conseillers d'appuyer la démarche de notre députée Kristina Michaud pour le « Plan vert pour la forêt » du Bloc Québécois.

Adopté

3.5 Autorisation de signature / renouvellement convention collective

2021-06-84

Il est proposé par Marie-Renée Savard appuyé par Lise Lévesque et résolu à l'unanimité des conseillers, qu'à la suite de la révision des textes négociés, d'autoriser Messieurs Bruno Paradis, Maire et Martin Normand, directeur général à signer la convention collective.

Adopté

3.6 Modification du règlement 375 sur la gestion contractuelle

2021-06-85

ATTENDU QUE le Règlement numéro 375 sur la gestion contractuelle a été adoptée par la Municipalité le 5 novembre 2018, conformément à l'article 938.1.2 du *Code municipal du Québec* (ci-après appelé « *C.M.* »)

ATTENDU QUE la *Loi instaurant un nouveau régime d'aménagement dans les zones inondables des lacs et des cours d'eau, octroyant temporairement aux municipalités des pouvoirs visant à répondre à certains besoins et modifiant diverses dispositions* (L.Q. 2021, chapitre 7) a été sanctionnée le 25 mars 2021;

ATTENDU QUE dans le contexte de la pandémie de la COVID-19, l'article 124 de cette loi prévoit que pour une période de trois (3) ans, à compter du 25 juin 2021, les municipalités devront prévoir des mesures afin de favoriser les entreprises québécoises pour tout contrat qui comporte une dépense inférieure au seuil décrété pour la dépense d'un contrat qui ne peut être adjudgé qu'après une demande de soumission publique;

ATTENDU QU' un avis de motion a été donné et qu'un projet de règlement a été déposé et présenté à la séance du 10 mai 2021.

En conséquence, il est proposé par Michel Imbeault, appuyé par Marie-Renée Savard et adopté à l'unanimité que le présent règlement soit **que le présent règlement soit adopté et qu'IL SOIT ORDONNÉ ET STATUÉ COMME SUIV :**

1. L'article 2 du présent règlement est effectif à compter du 25 juin 2021, ou du jour de l'entrée en vigueur du présent règlement, selon la plus tardive de ces deux dates, et le demeure jusqu'au 25 juin 2024.

2. Le Règlement numéro 375 sur la gestion contractuelle est modifié par l'ajout de l'article suivant :

10.1 Sans limiter les principes et les mesures énoncés en matière de rotation des fournisseurs prévus au présent règlement, dans le cadre de l'octroi de tout contrat qui comporte une dépense inférieure au seuil décrété de la dépense d'un contrat qui ne peut être adjugé qu'après une demande de soumissions publique, la municipalité doit favoriser les biens et les services québécois ainsi que les fournisseurs, les assureurs et les entrepreneurs qui ont un établissement au Québec.

Est un établissement au Québec, au sens du présent article, tout lieu où un fournisseur, un assureur ou un entrepreneur exerce ses activités de façon permanente qui est clairement identifié à son nom et accessible durant les heures normales de bureau.

Sont des biens et services québécois, des biens et services dont la majorité de leur conception, fabrication, assemblage ou de leur réalisation sont fait en majorité à partir d'un établissement situé au Québec.

La Municipalité, dans la prise de décision quant à l'octroi d'un contrat visé au présent article, considère notamment les principes et les mesures énoncés en matière de rotation des fournisseurs potentiels et plus spécifiquement détaillés aux articles 9 et 10 du règlement, sous réserve des adaptations nécessaires à l'achat local.

3. Le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi.

4. SÉCURITÉ PUBLIQUE

4.1 Nomination de la caserne / M. Albert Côté

2021-06-86

- Considérant que M. Albert Côté est au service de la sécurité incendie depuis plus de 50 ans ;
- Considérant que M. Albert Côté a été chef de la brigade incendie des pompiers volontaires de la municipalité de Price durant plus de 20 ans ;
- Considérant le dévouement exceptionnel que M. Côté a porté au développement et à la promotion de la sécurité incendie ;

Il est proposé par Lise Lévesque et résolu à l'unanimité des conseillers de faire la demande à la Commission de la Toponymie du Québec afin de nommer la nouvelle caserne « Caserne Albert Côté ».

*** Des applaudissements chaleureux se font entendre dans la salle du Conseil.

Adopté

5. TRAVAUX PUBLICS

5.1 Ouverture de poste de responsable des travaux publics partagé

2021-06-87

Il est proposé par Marie-Renée Savard, appuyé par Michel Imbeault et résolu à l'unanimité des conseillers d'ouvrir un poste de responsable des travaux publics partagé avec la Municipalité de St-Octave.

Adopté

6. URBANISME ET DÉVELOPPEMENT

6.1 Demande de dérogation mineure / 32 rue William-Evan-Price

2021-06-88

- Demande de dérogation mineure concernant Article 6.20 du *Règlement de zonage* numéro 317 afin de :

Autoriser l'implantation d'un bar laitier ayant un mur avant d'une largeur de 3.66 mètres et une superficie de 17.80 mètres carré contrairement à la réglementation qui prévoit une largeur minimum du mur avant de 6 mètres et une superficie minimum de 18 mètres carrés pour un bâtiment de type bar laitier.

Considérant que	la demande respecte les objectifs du plan d'urbanisme ;
Considérant que	l'application du règlement cause un préjudice sérieux au requérant ;
Considérant que	la demande porte sur une disposition pouvant faire l'objet d'une dérogation mineure ;
Considérant que	l'autorisation d'une telle demande de dérogation mineure ne porte pas atteinte à la jouissance par les propriétaires des immeubles voisins de leur droit de propriété ;

Il est proposé par Michel Imbeault, appuyé par Nancy Banville et résolu à l'unanimité des conseillers de suivre les recommandations du comité consultatif d'urbanisme et d'accorder la dérogation mineure.

Adopté

6.2 Servitude permanente sur le lot 5 765 706

2021-06-89

Il est proposé par Michel Imbeault, appuyé par Lise Lévesque et résolu à l'unanimité de faire l'inscription d'une servitude permanente de conduite sur le lot #5 765 706, propriété de M. Jean-François Ringuette et Mme Marie-Pier Beaulieu, tel que décrit dans la description technique produite par Sylvain Vaillancourt, arpenteur-géomètre chez Bernard & Gaudreault sous la minute 502.

Les conditions de la servitude sont les suivantes :

- Interdiction de construire ou installer un bâtiment sur la servitude ;
- La municipalité peut intervenir à tout moment pour des travaux d'excavation et d'entretien de tuyaux de conduites d'eau, sujet néanmoins à l'obligation d'une remise en parfait état des lieux, avec le même type de matériaux, une fois les travaux terminés ;
- La municipalité conserve la propriété des conduites enfouies dans la servitude.

Les frais d'arpenteur et de notaire sont à la charge de la municipalité.

7. LOISIRS ET CULTURE

7.1 Appel d'offres / Fourniture et installation de jeux d'eau

2021-06-90

Considérant l'appel d'offres #9065-21-04;

Considérant que les recommandations du comité de sélection ;

Considérant que l'appel d'offres est commun à la Municipalité de Price et Saint-Gabriel-de-Rimouski;

Il est proposé par Lise Lévesque et résolu unanimement d'octroyer un contrat au soumissionnaire ayant eu le meilleur pointage, soit l'entreprise Simexco au montant total de 289 624.73\$ avant les taxes, soit 173 950.85\$ pour Price et 115 673.88\$ pour St-Gabriel.

Adopté

7.2 Engagement moniteurs camp de jour

2021-06-91

Il est proposé par Marie-Renée Savard, appuyé par Lise Lévesque et résolu unanimement de faire l'engagement des personnes suivantes pour le camp de jour 2021 :

Audréanne Bauregard-Otis	Monitrice	8 semaines	15\$/h
Léa Anastassiou	Monitrice	8 semaines	15\$/h
Cédric Lévesque	Aide-moniteur	7 semaines	13.50\$/h
Myriam Lechasseur-Charest	Monitrice	7 semaines	15\$/h
Samuel Lévesque	Moniteur-associé	8 semaines	14\$/h
Éloïse Béchard	Monitrice-associée	8 semaines	14\$/h
Bryan Dubé	Moniteur	8 semaines	15\$/h
Léanne Dubé	Monitrice-associée	7 semaines	14\$/h

7.3 Price en fête

2021-06-92

Il est proposé par Michel Imbeault, appuyé par Lise Lévesque et résolu unanimement

- D'autoriser Price en fête à tenir des prestations musicales dans les parcs du village pour les dates suivantes :
 - 24 juin 2021
 - 1^{er} juillet 2021
 - 17 juillet 2021
 - 31 juillet 2021
 - 14 août 2021*** Les dates peuvent varier selon la température.
- D'autoriser le prêt d'un camion municipal et d'une génératrice
- D'autoriser un bénévole de Price en Fête à conduire le véhicule

7.4 Subvention aux organismes

2021-06-93

Il est proposé par Lise Lévesque, appuyé par Marie-Renée Savard et résolu unanimement de faire le déboursé de 4 500\$ au Club des 50 ans et plus pour leur projet de mise au norme à leur local. Tel qu'accepté par la résolution

7.5 Achat de foyers / affectation des surplus accumulés

2021-06-94

Il est proposé par Lise Lévesque, appuyé par Marie-Renée Savard et résolu unanimement de faire l'achat de trois (3) foyers extérieurs pour installer au parc municipal derrière à la SQ et d'affecter un montant maximal de 3 500\$ à même les surplus accumulés généraux. M. Michel Imbeault est mandaté pour travailler sur le dossier.

8. PÉRIODE DE QUESTIONS ET DIVERS

9. Levée de l'assemblée :

Lise Lévesque propose la levée de l'assemblée à 21h15

Maire

Directeur général

Attestation :

Conformément à l'article 142 du Code municipal, je, Bruno Paradis, maire atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142(2) du Code municipal.

Bruno Paradis, maire